

bien amuser ceux qu'il a si longtemps persécutés. Son successeur est certainement plus favorable aux catholiques, mais ils devront encore lutter pour obtenir justice complète.

En attendant, l'Eglise profite du *modus vivendi* arrêté entre les parties intéressées pour réorganiser le clergé, réinstaller dans leurs postes de combat les ordres religieux qui avaient dû franchir la frontière. C'est ainsi que les Cisterciens viennent d'ouvrir successivement trois abbayes nouvelles, dans le diocèse de Limbourg. L'assistance publique de la ville de Cologne vient de céder aux Bénédictins l'abbaye de Knechtsteden, enlevée aux Prémontrés, lors de la révolution française ; et le grand duc de Bade met à la disposition des fils de S. Benoît la ci-devant abbaye de Gengenback, aujourd'hui propriété fiscale, située dans l'Ortenau.

On se rappelle l'interdiction du Congrès de Munich, par le prince-régent, qui est catholique. Comme on lui reprochait de maintenir dans ses fonctions le promoteur de cette mesure odieuse, il a demandé à ce dernier de donner sa démission. Or, on dit tout haut, en Allemagne, que le gouvernement prussien fait tous ses efforts pour empêcher cette démission. Ce fait tend donc à démontrer que De Lutz n'aurait été, dans cette affaire, que l'instrument du cabinet prussien. Dans ce cas, nous avons bien raison de dire que la lutte n'est pas finie pour les catholiques d'Allemagne, quoique la pacification religieuse soit commencée.

Nous avons mentionné, dans une de nos dernières chroniques, la déclaration *nettement catholique* d'un ministre autrichien, en exposant ses vues sur la réforme économique et sociale. Sa charge contre le culte *du veau d'or* avait paru spécialement dirigée contre la Ploutocratie juдаïque. Malheureusement, M. de Falkenhayn n'a pas exprimé l'opinion du Cabinet, en parlant d'une façon si catholique. Depuis lors, le ministre de la Justice, comte de Schöenborn, a pris la parole pour *atténuer* l'effet de cette déclaration ; d'après lui, le gouvernement donnera protection *égale* à toutes les religions : aux Juifs agitateurs comme aux catholiques autrichiens. Non contents de cela, les Juifs ont exigé un désaveu plus catégorique des paroles de M. de Falkenhayn. C'est le ministre des Finances, un polonais catholique, M. Dunajewski, qui a été chargé par M. Taaffe de donner satisfaction aux exigences d'Israël : " le gouvernement de Sa Majesté n'a ni la puissance, ni la mission, ni la volonté d'opérer la révolution politique et sociale dont il est question. "

En Bohême, les jeunes tchèques sont en train de supplanter les vieux. C'est un grand malheur, au point de vue religieux. Les